

~~~COMPTES RENDUS~~~  
~~~PROCES VERBAL DE SEANCE~~~

**Comité syndical du 25 mai 2021**

*L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq mai à dix-huit heures et trente minutes, le Comité syndical légalement convoqué en séance publique, s'est réuni au siège social du Syndicat Mixte de Développement Touristique de la Station des Rousses du Haut-Jura.*

**PRESENTS** (par ordre alphabétique) : Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD, Monsieur Gilbert BLONDEAU, Madame Nelly DURANDOT, Monsieur Olivier PERRAD, Monsieur Michel PUILLET, Monsieur Guillaume VANNIER.

**EXCUSES** : Monsieur Cyrille BRERO, Madame Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Monsieur Nolwenn MARCHAND, Monsieur Clément PERNOT.

Sébastien BENOIT-GUYOD ouvre la séance du Conseil Syndical à 18h30 et souhaite la bienvenue aux élus présents. Il indique que Cyrille BRERO excusé donne pouvoir à Gilbert BLONDEAU.

**QUESTION N° 1** Nomination du secrétaire de séance

Le Comité syndical nomme Madame Nelly DURANDOT comme Secrétaire de séance.

**QUESTION N° 2** Approbation du compte-rendu du comité syndical du 8 avril 2021

*(Délibération n°2021-016-Annexe 1)*

Le compte rendu du Comité syndical du 8 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

**GESTION DES FINANCES PUBLIQUES**

**QUESTION N° 3** : Décision modificative n°1 -budget principal du SMDT Station des Rousses

→ **Rapporteur** : Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD, Président

*(Délibération n°2021-017)*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5722-1, L.2311-1, L.2312-1 à L.2313 et suivants.*

*Vu la délibération 2021-014 prise par le Comité Syndical en date du 8 avril 2021, approuvant le budget primitif 2021 du budget principal du SMDT,*

Il convient d'inscrire par décision modificative :

Des crédits en opération d'ordre pour prise en charge des recettes de TVA – transferts de droits à déduction de TVA :

Section investissement, dépenses, chapitre 041, compte 2762 : + 1 813 000

Section investissement, recettes, chapitre 041, compte 2315 : + 1 813 000

**Le Comité syndical, après en avoir débattu, à l'unanimité décide**

- o **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 du Budget Principal-Exercice 2021 du SMDT de la Station des Rousses.

**Ampliation** sera adressée à Madame le Sous-préfète de Saint-Claude, Monsieur le Trésorier de Morez, Monsieur le Président du Conseil départemental du Jura, Monsieur le Président de la Communauté de communes de la Station des Rousses.

#### **QUESTION N° 4 QUESTIONS DIVERSES**

Gestion des emprunts – compétence déléguée par le Conseil Syndical au Président du SMDT – liste des avenants signés et autres projets de réaménagement de dette

***Banque Postale - emprunt 2020 long terme Dôle-Tuffes – 2.3 M € - réaménagé***

Sébastien BENOIT-GUYOD informe les élus qu'un réaménagement de dette a été conclu, à savoir le remboursement du précédent prêt de 2,3 millions d'euros par un nouvel emprunt de même montant, dont l'échéance de remboursement débute en mai 2022. Le taux d'intérêt a évolué à la hausse mais la périodicité annuelle alors qu'elle était trimestrielle avant permet de rester sur le même impact annuel des intérêts. La fin de l'encourt est repoussée à 2036.

***Crédit Agricole - emprunt 2020 long terme Dôle-Tuffes 2.4 M € – avenant en cours de signature***

La Crédit Agricole propose au SMDT une suspension du remboursement du capital durant quatre échéances soit une année. La fin de l'encourt est repoussée à 2036. Le taux d'intérêt passe de 0.71% à 0.75%.

***Dexia Crédit Local – deux emprunts en CHF – démarches à engager***

Il est rappelé que deux emprunts en franc suisse s'achevant en 2027 et 2028 sont actuellement en place auprès de la banque DEXIA. Un rendez-vous téléphonique est pris le 31 mai 2021 avec le gestionnaire afin de connaître les modalités précises qui entourent ces deux contrats. DEXIA a fait part de son intention de faciliter le remboursement anticipé de l'un des deux prêts.

Périmètre du Main Libre au Noirmont

Sébastien BENOIT-GUYOD rappelle que la SOGESTAR effectue en 2021 un investissement pour le compte du SMDT sur le domaine skiable, à savoir l'installation du réseau Main Libre (génie civil et acquisition des terminaux de contrôle). Cet investissement sera pris en considération dans la liste des biens de retour dans le cadre de la DSP Ski alpin 2013-2023. Au vu des problématiques d'acheminement du réseau sur le site et des coûts élevés de génie civil, les élus donnent leur accord sur le principe d'un équipement du massif du Noirmont à 100% en tablettes de contrôle plutôt que l'installation de portiques fixes.

Espace Alpin Bellefontaine – retour de la réunion annuelle de suivi du contrat de concession

Suite à réunion avec l'association EAB le 3 mai 2021, Sébastien BENOIT-GUYOD indique que l'association présente un compte de résultat excédentaire au 30 avril 2021 de + 16 000 euros environ. Elle a pu bénéficier du fonds de solidarité durant la saison et travaille actuellement pour déposer un dossier complémentaire au titre des aides d'Etat aux acteurs de remontées mécaniques. La problématique de la gouvernance de l'association est soulevée, du fait de l'annonce du départ de l'actuelle équipe au Bureau de l'association. Olivier PERRAD indique que la commune de Bellefontaine est actuellement en cours de réflexion pour mandater l'un des conseillers municipaux au sein du futur Bureau de l'association.

Copropriété du bâtiment du Noirmont

Le 22 janvier 2002, le Conseil municipal de la Commune des Rousses a décidé du transfert à la Communauté de communes de la Station des Rousses de l'actif et du passif (installations, bâtiment et matériels) du Massif du Noirmont dans le cadre du transfert de la compétence ski alpin / remontées mécaniques. La Communauté de communes devait ensuite mettre à disposition les installations nécessaires à l'exploitation des pistes de ski du Massif alpin du Noirmont au SMDT. Néanmoins, le PV de mise à disposition n'a pas été formalisé. Puis en 2004, le Conseil municipal a décidé de faire le transfert direct au SMDT (délibération du 20 décembre 2004) des installations de remontées mécaniques et des locaux techniques (qui correspondraient donc aux lots 1,2, et 4) du Noirmont. Mais aucun PV n'a été formalisé. Après débat, il est décidé de mandater une expertise juridique

rapide auprès du cabinet d'avocat du SMDT afin de connaître les différentes options qui s'offrent au SMDT pour régulariser cette situation.

*L'ordre du jour épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h15.*

**La Secrétaire de séance,**

Madame Nelly DURANDOT

Nelly DURANDOT

**Le Président du SMDT,**

Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD



\*\*\*\*\*

Le Présent compte-rendu vaut procès-verbal de la séance.

- Compte- rendu approuvé par Délibération n°-----
- Compte rendu modifié par délibération n°-----